



**PROCES- VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 20 janvier 2022.**

Le vingt janvier deux-mil vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Grégory HUCHETTE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Marie-José BLANQUET, Agnès CHARLET, Françoise DEBEAUPUIS, Mireille CARDOT, Véronique GUERLIN, Pascale TOCATLIAN, Messieurs Philippe CARRÉ, Grégory CHAFFOIS, Stéphane DELAHAYE, Eric ROULLET, Marc PINEL, José PASSET, Marcel WAROUX.

Étaient absents : Monsieur Serge VITTAZ (pouvoir à Madame Marie-José BLANQUET)

Début de séance : 18h30

Secrétaire de séance : Madame Françoise DEBEAUPUIS

Date de convocation : 13/01/2022

Date d'affichage : 13/01/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

1- Compte-rendu de séance du jeudi 9 décembre 2021.

Le compte rendu de la séance du 9 décembre 2021 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2- Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Françoise DEBEAUPUIS est désignée secrétaire de séance.

3- Urbanisme : projet de cession du 28 rue de la République

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu un projet pour la réhabilitation du 28 rue de la République en 3 logements et a invité lors de cette séance ces personnes afin de le présenter.

Monsieur le Maire donne la parole aux personnes intéressées afin qu'ils exposent aux membres du Conseil Municipal ledit projet.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur ce projet de réhabilitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

- **5 voix pour : Grégory HUCHETTE, Maire ayant voix prépondérante, Marie-José BLANQUET ayant pouvoir de Serge VITTAZ, Mireille CARDOT, Agnès CHARLET**
- **5 voix contre : Marc PINEL, Françoise DEBEAUPUIS, Philippe CARRÉ, Véronique GUERLIN, Marcel WAROUX**
- **5 abstentions : Pascale TOCATLIAN, Grégory CHAFFOIS, Stéphane DELAHAYE, José PASSET, Eric ROULLET**

4- Vente du 26 rue de la République

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général des collectivités,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°40/2021,

Considérant qu'une proposition de Monsieur Olivier VENET d'acquérir la parcelle cadastrée AB n°134 au prix de 60 000.00 €,

Considérant l'accord de la commune de céder ladite parcelle à Monsieur Oliver VENET au prix de 60 000.00 €,

Après en avoir délibéré,

Adopte la décision suivante :

Article 1 : Monsieur le Maire autorise à procéder à la vente de la parcelle cadastrée AB n°134 à Monsieur Olivier VENET, au prix de 60 000.00 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Les frais d'agence seront à la charge du vendeur (5000.00 €)

Article 2 : Maître Laurent NOLLOT, notaire à Pont-Sainte-Maxence, et/ou Maître Emilie SOIRON-NOLLOT est chargé d'effectuer toutes les formalités inhérentes à ces cessions et d'établir les actes nécessaires à intervenir.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5- Sécurité : demande de subventions pour installation de feux tricolores sur la RD13

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal la nécessité de réaliser le projet suivant :

La commune de Rivecourt souhaite mettre en place un feu tricolore sur la route départementale n° 13. Un lotissement est en cours de construction. Les élèves ou les personnes souhaitant se rendre aux équipements publics et aux arrêts bus devront traverser la route départementale. Lors d'une précédente étude de circulation, la collectivité avait pu se rendre compte que les vitesses pratiquées étaient très excessives avec un flux de circulation important.

De ce fait, la commune de Rivecourt souhaite installer un feu tricolore qui n'aurait pas pour objectif de gérer les vitesses, mais serait mis en place uniquement pour la sécurisation de la traversée piétonne. En effet, le feu tricolore passerait uniquement au « rouge » que lorsqu'un piéton aura émis le souhait de traverser.

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal, qu'il est nécessaire, afin de réaliser cette opération, de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes et à la Dotation d'équipement des territoires ruraux, pour un montant total estimé à 43 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Approuve la contexture du projet ainsi que le plan de financement,
- Autorise le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers,
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes,
- Sollicite à cet effet une subvention auprès de la Dotation d'équipement des territoires ruraux,
- Prend l'engagement de réaliser l'étude et les travaux si les subventions sollicitées sont accordées,
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

6- Création d'une voie verte entre Longueil-Sainte-Marie et Rivecourt

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu le rapport d'analyse des offres relatif à la mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement d'une voie verte entre Longueil-Sainte-Marie et Rivecourt. Le montant global du projet est de 783 813.75 € HT comprenant les phases d'études, travaux et les frais divers.

Concernant le financement, deux solutions sont proposées et présentées par Monsieur le Maire :

- Plan de financement n°1 : toutes les zones sont prises en charge par la CCPE avec une participation de 78 381.38 € HT pour la commune (soit 10 % du montant global)
- Plan de financement n°2 : la zone n°2 est prise en charge par la commune de Rivecourt avec une participation de 63 730.92 € HT (soit 8 % du montant global)

Selon l'échéancier proposé, il est plus intéressant pour la commune de sélectionner le plan de financement n°2 car celui-ci est moins coûteux pour la commune en raison des demandes de subventions possibles.

De ce fait, les membres du Conseil Municipal émettent un accord de principe sur le plan de financement n°2 sous réserve de l'accord de subvention par le Conseil départemental.

7- Informations et questions diverses

- CCPE – Référent qualité de l'air : Monsieur Serge VITTAZ
- Changement de contrat pour les vérifications périodiques des installations électriques, de protection contre la foudre et aire de jeux
- Commission fêtes et Cérémonies : décision en cours sur l'achat d'illuminations 2022
- Fête du village prévue le 25 juin 2022
- Cartes de vœux reçues

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.



Le Maire,

Grégory HUCHETTE